

Annexe 4 : Offre de la Banque des territoires



L'OFFRE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES/CAISSE DES DEPOTS POUR ACCOMPAGNER LE FONDS VERT DE L'ETAT

I- Présentation générale de l'offre de la Banque des Territoires pour compléter le fonds vert de l'Etat

La Caisse des Dépôts, à travers la Banque des Territoires, mobilise ses capacités d'intervention pour soutenir et compléter les dispositifs mis en place par l'Etat dans le cadre du fonds vert :

- en contribuant à la qualification et la sécurisation des projets portés par les collectivités territoriales : apports en subvention pour le financement d'ingénierie territoriale dédiée ;
- en apportant des contributions de financements par la mobilisation essentiellement de prêts.

Ce document précise l'offre et les modalités d'accompagnement.

207 millions d'euros : subventions pour une ingénierie territoriale dédiée aux projets.

Objectif : fournir un accompagnement au montage et à la structuration des projets dans une optique de transformation en investissements pour les acteurs territoriaux.

Contribution de la Banque des Territoires à l'accompagnement des projets visés par le fonds vert - Répartition indicative

Axe	Thématique	Enveloppe disponible sur 5 ans
Axe 1 : Performance environnementale		
	Projets de traitement des déchets	2 M€
	Rénovation thermique des bâtiments publics	4 M€
Axe 2 : Adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique		
	Adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique	100 M€
Axe 3 : Amélioration du cadre de vie		
	Mise en place d'une trajectoire de sobriété foncière	80 M€
	Structuration et présentation des opérations des foncières de redynamisation	8 M€
	Elaboration de projets de mobilité verte (ZFE, IRVE, verdissement des voiries, éclairage...)	13 M€
	TOTAL	207 M€

1 Md€ : Financement des projets grâce aux prêts sur fonds d'épargne

Objectif : Renforcer l'effet levier du fonds vert en faveur d'investissements à impacts : générateurs d'économies de coûts, générateurs de recettes, soit vecteurs d'aménagements / infrastructures plus résilientes, durables, misant sur la requalification de l'existant et la recherche de solutions fondées sur la nature.

II- Détail des offres proposées par la Banque des Territoires pour compléter le fonds vert de l'Etat

La Banque des Territoires a développé une offre d'ingénierie complète pour accompagner les collectivités et acteurs locaux face aux nouveaux enjeux de transition écologique. Le fonds d'épargne est également mobilisé avec son offre de prêts destinés à soutenir la transition écologique et énergétique. Nous présentons ci-après le détail des offres par thématique.

A noter : un accompagnement privilégié est proposé dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Avenir montagnes.

AXE 1 : PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

1) Projets de traitement des déchets

La Banque des Territoires s'engage en faveur d'une gestion locale des déchets inscrite dans le cadre de la transformation de l'économie locale en faveur du développement des circuits courts.

L'offre de la Banque des Territoires pour les projets de traitement des déchets

Problématique/ objectif	Offre de la Banque des Territoires	Détails / types de mission prises en charge
Optimiser le traitement des déchets	Accompagnement des projets locaux de prévention, collecte, réemploi et valorisation des déchets.	<ul style="list-style-type: none">• Appui à l'élaboration/précision d'un plan de développement de l'économie circulaire dans un territoire• Appui à l'élaboration/précision d'un plan territorial de transition alimentaire et développement de circuits courts• Appui à la structuration de réseaux d'acteurs• Appui technique et financier au montage de projet ou d'équipement
	Financement des projets locaux de valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none">• En particulier le Prêt Relance Verte pour le financement des infrastructures de valorisation des déchets (centre de tri, unité de valorisation énergétique, etc.)

2) Rénovation thermique des bâtiments publics

La Banque des Territoires accompagne l'élaboration des projets de rénovation énergétique, visant à prioriser les travaux de rénovation et réaliser des études techniques, juridiques et financières nécessaires pour mettre en place des projets. Cette offre d'accompagnement est complétée d'une offre de financement des travaux de rénovation.

L'offre de la Banque des Territoires pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics

Problématique / objectif	Offre de la Banque des Territoires	Détails / types de mission prises en charge
Organiser la rénovation énergétique du parc de bâtiments publics	Accompagnement à l'aide à la décision pour la structuration et le montage des projets de rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réalisation de plans d'action énergétique sur le patrimoine et études de faisabilité • Appui opérationnel au montage juridique et financier des opérations, étude des modèles de portage, recensement des financements, préparation au dépôt de dossiers
	Financement des travaux de rénovation	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier, le prêt GPI Ambre pour financer les opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments publics visant la réalisation d'un gain énergétique d'au moins 30 % après travaux. • Sur fonds propres : offre Intracting pour financer les travaux de rénovation générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets

A noter : Un accompagnement spécifique des territoires Action Cœur de Ville 2 avec un Plan dédié pour la rénovation de 2 000 bâtiments publics

AXE 2 : ADAPTATION DES TERRITOIRES AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Banque des Territoires se mobilise pour accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique afin de limiter les impacts des dérèglements déjà à l'œuvre et d'assurer leur résilience, avec un focus plus particulier sur des territoires à enjeux spécifiques :

- Territoires de montagne
- Territoires du littoral, dont Outre-Mer
- Grandes Villes avec une priorité sur les solutions fondées sur la nature en ville

L'offre de la Banque des Territoires pour l'adaptation des territoires au changement climatique

Problématique / objectif	Offre d'accompagnement de la Banque des Territoires	Détails / types de mission prises en charge
Anticiper les impacts du changement climatique dans les territoires et mobiliser utilement la ressource foncière	Accompagnement à la définition de plans d'action en matière de planification territoriale et de maîtrise foncière (bâti et non bâti)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation aux enjeux • Appui à la réalisation de plans d'action opérationnels • Renforcement et/ou développement d'outils et services digitaux ainsi que des prototypes de modèles de portage foncier à moyen/long terme. • Appui exceptionnel aux territoires du littoral en carence d'expertise interne (co-financement de chefs de projet adaptation pendant cinq ans)
	Financement du portage foncier	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt Gaia pour le financement des projets d'acquisition et d'aménagement de terrains concernant le logement social ou le secteur industriel
Protéger le territoire des aléas climatiques et mettre en place des projets d'aménagement adaptés	Accompagnement des projets d'aménagements résilients (infrastructures, immobilier)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'analyse des vulnérabilités des projets d'aménagement et plan d'actions opérationnels • Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets ou opérations d'aménagement, de déploiement de solutions de protection aux aléas climatiques, de renaturation des espaces publics • Appui à la réalisation d'études de faisabilité, expertise technique, chiffrages de travaux, montages juridiques et financiers • Appui à l'accompagnement de solutions nouvelles : bâti temporaire, protection des infrastructures stratégiques, construction de bâtiments bioclimatiques, solutions innovantes fondées sur la nature, végétalisation des bâtiments et des espaces publics, etc.
	Financement des projets d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt Renouvellement Urbain (PRU) pour financer les projets de construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques situés en géographie prioritaire (quartier prioritaire de la politique de la ville, action cœur de ville, petite ville de demain)
Organiser le développement économique	Accompagnement de la mutation de l'offre touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'analyse de vulnérabilité des activités et à la définition de plans d'action opérationnels

dans le contexte du changement climatique	et des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets ou opérations concernant des acteurs ou des équipements de développement économique • Appui et accompagnement de mesures et solutions nouvelles, relocalisation par ex.
	Financement des projets touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt Relance Tourisme pour le financement des projets de long terme correspondant à des immobilisations lourdes en matière de tourisme (hébergements, infrastructures)
Préserver et gérer des ressources naturelles	Des moyens d'ingénierie spécifiques pour l'amélioration de la gestion de l'eau, des forêts et la préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réalisation d'études pré-opérationnelles et opérationnelles de projets de gestion de l'eau et/ou des forêts • Appui à l'expérimentation de solutions : plantation de nouvelles espèces forestières adaptées au changement climatique, etc.
	Financement des opérations portant sur les infrastructures et les réseaux de traitement de l'eau et de la GEMAPI.	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier l'Aqua Prêt pour le financement des opérations de production, distribution d'eau potable, collecte et assainissement des eaux usées, traitement des eaux pluviales, gestion des espaces et milieux aquatiques, prévention des inondations
	Financement des projets de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt Relance Verte pour le financement des projets visant à la restauration, au maintien ou au développement de la biodiversité, notamment via des solutions fondées sur la nature
Soutenir les territoires en gestion de crise	Ingénierie de gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique pour aider les acteurs locaux dans l'organisation et la planification post-catastrophe
	Financement des projets de reconstruction	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt au Secteur Public Local pour le financement des travaux de reconstruction ou de réparation consécutifs à la survenue d'une catastrophe naturelle

AXE 3 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE

1) Mise en place d'une trajectoire de sobriété foncière (accompagnement fonds friche)

La Banque des Territoires, consciente des besoins en ingénierie que nécessite la trajectoire vers le ZAN, propose une offre nouvelle, intégrée et flexible, pour apporter des solutions aux collectivités locales et aux acteurs du développement territorial.

L'offre de la Banque des Territoires pour la sobriété foncière (ZAN)

Problématique / objectif	Offre d'accompagnement de la Banque des Territoires	Détails / types de mission prises en charge
Accéder aux ressources foncières utiles à la mise en œuvre des politiques publiques	Accompagnement de l'identification et de la mobilisation du foncier au service de l'intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> • Appui financier et méthodologique à la réalisation d'études de planification foncière (qualification des sols, marchés, mutabilité, priorisation et arbitrage sur l'usage de la ressource) • Prototypage de modèles de portage foncier à court et moyen termes en articulation avec les acteurs territoriaux
Massifier la réalisation de projets de recyclage urbain abordables et qualitatifs (immobilier résidentiel, économique, infrastructures et équipements publics).	Accompagnement à la structuration et mise en œuvre d'opérations complexes de recyclage urbain de qualité (dont biodiversité)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au montage opérationnel d'opérations de renouvellement urbain ou de requalification de zones (ZAE, ZA commerciales, etc.) (centre et périphérie) : assistance maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financier sur projets complexes • Appui à la réalisation d'études de requalification et de reconquête de friches à des fins de développement d'activités économiques productives • Contribution aux démarches éco quartiers nationales • Appui aux EPL pour la réalisation de plans stratégiques et plans d'action porteurs de projet ambassadeurs de la sobriété foncière et de la requalification urbaine
	Financement des projets d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt Renouvellement Urbain (PRU) pour financer les projets de construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques situés en géographie prioritaire (quartier prioritaire de la politique de la ville, action cœur de ville, petite ville de demain)
Développer des projets de désartificialisation et de renaturation	Accompagnement à la mise en œuvre de projets de restauration d'espaces naturels porteurs de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réalisation de plans d'action foncière axés sur le volet de renaturation • Expérimentations visant à accélérer le développement d'opération de renaturation de sites artificialisés
	Financement des projets de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt Relance Verte pour le financement des projets visant à la restauration, au maintien ou au développement de la biodiversité, notamment via des solutions fondées sur la nature

Accompagner la montée en compétences des collectivités et les opérateurs publics dans leurs pratiques	Accompagnement à la compréhension des enjeux du ZAN et de ses conséquences opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la conduite du changement dans les collectivités et les opérateurs publics (notamment les outils d'économie mixte) • Appui d'initiatives en faveur de la sobriété foncière de partenaires nationaux et territoriaux
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

A noter : en complément des offres d'ingénierie, lancement courant 2023 d'un portail national valorisant les disponibilités foncières et immobilières (projet « Dataviz Foncier ») développé en partenariat avec l'Etat et ses opérateurs.

2) Structuration et présentation des opérations des foncières de redynamisation (FRLA)

La Banque des Territoires accompagne de manière spécifique la mise en place de foncières, levier de redynamisation privilégié au service des projets de territoire qui permettent de coordonner l'ensemble des actions du développement territorial : commerce, tertiaire, logement, équipements, patrimoine.

L'offre de la Banque des Territoires pour la structuration des foncières de redynamisation

Problématique / objectif	Offre d'accompagnement de la Banque des Territoires	Détails / types de mission prises en charge
Sécuriser les opérations d'aménagement et définir les caractéristiques précises des futures opérations	Accompagnement des études d'opportunité et de faisabilité économique, technique et juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de potentiel de transformation d'un bâtiment (étude capacitaire, esquisse, etc.) • Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation d'un dossier de financement auprès du fonds de restructuration des locaux d'activités

A noter : un accompagnement spécifique des territoires Action Cœur de Ville

3) Elaboration de projets de mobilité verte (ZFE, IRVE, verdissement des voiries, éclairage, etc.)

La Banque des Territoires s'engage en faveur de la mobilité durable, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en facilitant la mobilité au quotidien dans les territoires urbains, périurbains et ruraux, y compris pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule automobile individuel, ainsi que pour améliorer la logistique urbaine.

L'offre de la Banque des Territoires pour l'élaboration des projets de mobilité verte

Problématique / objectif	Offre d'accompagnement de la Banque des Territoires	Détails / types de mission prises en charge
<p>Développer des projets de mobilité verte et durable qui contribuent à l'attractivité du territoire</p>	<p>Accompagnement à la mise en place d'infrastructures de mobilité adaptées aux nouveaux usages de mobilité, comme de nouveaux systèmes et équipements collectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de schéma directeur IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques) • Appui à la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilités pour la filière hydrogène • Appui à la réalisation de schémas directeurs pour les réseaux de transports urbains, études de faisabilité technique et économique pour les flottes de véhicules propres (bus électriques, GNV, hydrogène), études relatives à la modernisation des systèmes d'information des usages (MaaS) • Appui à la réalisation d'études pour la transformation de la voirie vers une voirie verte : études amont d'aménagement, schéma directeur intermodalité, schéma directeur cyclable, plan de circulation, plan de désimperméabilisation et de résilience, évolution de l'éclairage public, etc. • Appui à la réalisation d'études d'optimisation de la logistique urbaine
	<p>Financement des projets de mobilité verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Mobi Prêt pour le financement des infrastructures de transport collectif en site propre, l'acquisition de matériels de transports collectifs roulants, les infrastructures favorisant le développement des mobilités décarbonées ou partagées (voies cyclables, infrastructures de recharge de véhicule, aires de covoiturage ou d'autopartage, etc.), et les projets de voirie urbaine intégrant une dimension « transition énergétique et écologique » (voirie urbaine intégrant une piste cyclable, un pôle intermodal, une part significative d'électromobilité, ou encore des voies réservées aux transports en commun)
	<p>Financement des projets d'éclairage publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En particulier le Prêt Relance Verte pour le financement des projets de maîtrise de l'éclairage public urbain

III- Modalités de mise en œuvre

1) Bénéficiaires

La Banque des Territoires privilégie le soutien de groupements d'acteurs territoriaux qui soutiennent et accompagnent la transition écologique et énergétique.

Les bénéficiaires de ce plan d'action sont :

- En premier lieu les collectivités territoriales : Région, EPCI (ou groupements d'EPCI) principalement en tant que collectivités structurantes sur ces sujets ainsi que les communes ;
- Les satellites des collectivités (syndicats mixtes, entreprises publiques locales hors montage contractuel avec les collectivités) ou autres organismes territoriaux comme les EPF (locaux, Etat) ;
- Possibilité d'intervenir auprès d'opérateurs privés en capacité de développer des opérations innovantes à impact (notamment pour appuyer le développement de modèles investisseurs intéressant la Banque des Territoires).

Des appuis ponctuels au cas par cas pour les territoires souhaitant un accompagnement renforcé sont également possibles et seront étudiés par les directions régionales.

2) Modalités d'intervention

Différentes modalités d'intervention peuvent être mobilisées pour le déploiement de l'offre d'ingénierie de la Banque des Territoires :

- Conventionnement pluriannuel avec des acteurs territoriaux/écosystèmes territoriaux : soutenir, ou au besoin initier, des écosystèmes locaux et contribuer à l'augmentation de l'impact des actions engagées ;
- Co-financement des missions dans la limite de 50 % (sauf en outre-mer, avec 80 % du coût de la mission et sans dépasser la part engagée par la maîtrise d'ouvrage territoriale) ;
- Marchés à bons de commandes : un appui spécifique ponctuel, pris en charge à 100 % financièrement et sous maîtrise d'ouvrage de la Banque des Territoires : appui méthodologique, benchmark, aide à l'élaboration de cahier des charges points d'expertises spécifiques ponctuels ; dans les villes du Programmes PVD, activation du plan PVD+ à partir de l'été 2023 : soutien spécifique pour l'élaboration du plan de financement des projets verts, avec le soutien de l'Union Européenne (INVESTINNEU) ;
- Mobilisation du Service de Réponses Juridique et Financier (SRJF) pour les communes de moins de 20 000 habitants ou des EPCI de moins de 50 000 habitants.

3) Calendrier de déploiement

Le déploiement des offres d'adaptation des territoires au changement climatique et en faveur de la sobriété foncière sur 5 ans va s'opérer à partir de l'année 2023. Le déploiement sera prioritairement opéré dans les programmes et territoires à enjeux : Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Avenir Montagnes, territoires du littoral et Outre-Mer.

IV- Contacts

Pour toute information sur nos offres et sollicitation des financements de la Banque des Territoires, contacter le réseau des directions régionales (liste des contacts page suivante).

ANTILLES-GUYANE

Directeur régional
CHRISTOPHE LAURENT

christophe.laurent@caissedesdepots.fr

Site de Guadeloupe
Tél. : 05 90 21 18 68

Site de Guyane
Tél. : 05 94 39 39 41

Site de Martinique
Tél. : 05 96 72 84 00

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Directrice régionale
BARBARA FALK

barbara.falk@caissedesdepots.fr

Site de Lyon
Tél. : 04 72 11 49 48

Site de Grenoble
Tél. : 04 38 21 04 02

Site de Chambéry
Tél. : 04 72 11 49 48

Site de Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 43 13 13

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Directeur régional
MATHIEU AUFAUVRE

mathieu.aufauvre@caissedesdepots.fr

Site de Dijon
Tél. : 03 80 40 09 50

Site de Besançon
Tél. : 03 81 25 07 07

BRETAGNE

Directeur régional
PATRICE BODIER

patrice.bodier@caissedesdepots.fr

Site de Rennes
Tél. : 02 23 35 55 55

Site de Brest
Tél. : 02 23 35 55 91

CENTRE-VAL DE LOIRE

Directrice régionale
SOPHIE FERRACCI

sophie.ferracci@caissedesdepots.fr

Site d'Orléans
Tél. : 02 38 79 18 00

CORSE

Directeur régional
FABIEN DUCASSE

fabien.ducasse@caissedesdepots.fr

Site d'Ajaccio
Tél. : 04 95 10 40 00

Site de Bastia
Tél. : 04 95 10 40 15

GRAND EST

Directrice régionale
MAGALI DEBATTE

magali.debatte@caissedesdepots.fr

Site de Strasbourg
Tél. : 03 88 52 45 46

Site de Nancy
Tél. : 03 83 39 32 00

Site de Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 69 36 50

HAUTS-DE-FRANCE

Directeur régional
OLIVIER CAMAU

olivier.camau@caissedesdepots.fr

Site de Lille
Tél. : 03 20 14 19 99

Site d'Amiens
Tél. : 03 22 71 10 10

ILE-DE-FRANCE

Directeur régional
RICHARD CURNIER

richard.curnier@caissedesdepots.fr

Site de Paris
Tél. : 01 49 55 68 00

NORMANDIE

Directeur régional
FREDERIC NOËL

frederic.noel@caissedesdepots.fr

Site de Rouen
Tél. : 02 35 15 65 11

Site de Caen
Tél. : 02 31 39 43 00

Nouvelle-Aquitaine

Directeur régional

PATRICK MARTINEZ

patrick.martinez@caissedesdepots.fr

Site de Bordeaux
Tél. : 05 56 00 01 60

Site de Limoges
Tél. : 05 55 10 06 00

Site de Poitiers
Tél. : 05 49 60 36 00

Site de Pau
Tél. : 05 59 16 11 11

OCCITANIE

Directrice régionale
ANNABELLE VIOLLET

annabelle.viollet@caissedesdepots.fr

Site de Toulouse
Tél. : 05 62 73 61 30

Site de Montpellier
Tél. : 04 67 06 41 00

PACIFIQUE

Directeur régional
HERVE TONNAIRE

herve.tonnaire@caissedesdepots.fr
Tél. : 01 58 50 92 63

Site de Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 25 47 91

PAYS DE LA LOIRE

Directeur régional
PHILIPPE JUSSERAND

philippe.jusserand@caissedesdepots.fr

Site d'Angers
Tél. : 02 41 20 23 99

Site de Nantes
Tél. : 02 41 20 23 74

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Directeur régional
ALEXIS ROUQUE

alexis.rouque@caissedesdepots.fr

Site de Marseille
Tél. : 04 91 39 59 00

Site de Nice
Tél. : 04 92 29 34 00

REUNION-OCEAN INDIEN

Directeur régional

NICOLAS BLANC

nicolas.blanc@caissedesdepots.fr

Site de la Réunion

Tél. : 02 62 90 03 00